

TARIFS : Année scolaire 2023/2024

Accueils Périscolaires : ALSH Enfance

Quotient familial		LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI		Quotient familial		ALSH DU MERCREDI					
		ACCUEIL	ACCUEIL			PERI-ACCUEIL	Journée	½ journée		½ journée	
		Matin	Soir					sans repas		avec repas	
		7h30-8h35	16h30-19h00	matin	soir	9h-17h	7h30-12h	13h30-19h	7h30-14h	12h-19h	
QF1	0 à 459 €	1,10 €	3,05 €	QF1	0 à 459 €	1,10 €	9,08 €	3,00 €	3,65 €	7,53 €	8,18 €
QF2	460 à 609 €	1,20 €	3,15 €	QF2	460 à 609 €	1,20 €	12,33 €	4,65 €	5,30 €	9,18 €	9,83 €
QF3	610 à 760 €	1,30 €	3,25 €	QF3	610 à 760 €	1,30 €	14,13 €	5,55 €	6,20 €	10,08 €	10,73 €
QF4	761 à 999 €	1,40 €	3,85 €	QF4	761 à 999 €	1,40 €	14,73 €	5,85 €	6,50 €	10,38 €	11,03 €
QF5	1000 à 1249 €	1,50 €	3,95 €	QF5	1000 à 1249 €	1,50 €	15,78 €	6,35 €	7,00 €	10,88 €	11,53 €
QF6	1250 à 1499 €	1,70 €	4,45 €	QF6	1250 à 1499 €	1,70 €	17,78 €	7,35 €	8,00 €	11,88 €	12,53 €
QF7	1500 à 1749 €	2,00 €	5,00 €	QF7	1500 à 1749 €	2,00 €	19,83 €	8,40 €	9,05 €	12,93 €	13,58 €
QF8	1750 à 1999 €	2,20 €	5,40 €	QF8	1750 à 1999 €	2,20 €	20,83 €	8,90 €	9,55 €	13,43 €	14,08 €
QF9	Sup. À 2000 €	2,40 €	5,65 €	QF9	Sup. À 2000 €	2,40 €	21,83 €	9,40 €	10,05 €	13,93 €	14,58 €

Petites et Grandes vacances : ALSH Enfance

Quotient familial		PERI-ACCUEIL	ALSH VACANCES	
		matin	Journée + repas	Semaine 5 jours effectifs
QF1	0 à 459 €	1,10 €	9,08 €	40,40 €
QF2	460 à 609 €	1,20 €	12,33 €	54,65 €
QF3	610 à 760 €	1,30 €	14,13 €	61,65 €
QF4	761 à 999 €	1,40 €	14,73 €	64,65 €
QF5	1000 à 1249 €	1,50 €	15,78 €	67,90 €
QF6	1250 à 1499 €	1,70 €	17,78 €	76,90 €
QF7	1500 à 1749 €	2,00 €	19,83 €	86,15 €
QF8	1750 à 1999 €	2,20 €	20,83 €	91,15 €
QF9	Sup. À 2000 €	2,40 €	21,83 €	96,15 €

Pour les communes extérieures (hors Périgny et St Rogatien)

Merci de rajouter à votre tarif (cf. quotient familial)
4,00 € pour une ½ journée et 8,00 € pour une journée



Pour information

Déduction Repas, si PAI	Retard
3,65 €	10 € par ¼ heure de retard
Prix du repas enfant : 1/09/2023	4,53 €
Prix du goûter enfant : 1/09/2023	0,65 €

Certains comités d'entreprises (CE) peuvent prendre en charge une partie des frais de l'accueil de loisirs. Vous pouvez aussi solliciter le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de votre commune pour obtenir une aide.

Adhésion à l'année scolaire / enfant/ jeunes

	1er enfnt	2ème enfnt	3ème enfnt	Enfant sup.
Périgny, St Rogatien	16,00 €	11,50 €	6,50 €	0,00 €
Communes extérieures	21,50 €	17,00 €	12,50 €	0,00 €

A NOTER : le quotient familial est déterminé par : l'attestation CAF/MSA ou la déclaration d'impôts de l'année N-1

MODES DE PAIEMENT : Carte bancaire / Chèques / Espèces / Chèques Vacances / CESU / ECESU